



2022-2023

Politique d'investissement

1. Présentation

Le Fonds Neil et Louise Tillotson, géré par la New Hampshire Charitable Foundation, a implanté un projet-pilote pour tester une approche de subventions rapides pour des projets nécessitant du soutien financier de petite envergure. La MRC de Coaticook a été approchée pour voir la possibilité d'implanter un projet-pilote similaire de programme de subvention simple et rapide sur son territoire. La MRC de Coaticook a donc accepté de mettre en place le nouveau Programme de demandes express du Fonds Neil et Louise Tillotson pour une période d'essai pour l'année 2022-2023. La présente politique d'investissement définit les termes et le fonctionnement de ce nouveau programme.

2. Objectifs du programme de demandes express

Les objectifs du programme de demandes express du Fonds Neil et Louise Tillotson de la MRC de Coaticook sont les suivants :

- Offrir un outil de financement simple et rapide pour les projets de petite envergure;
- Soutenir des petits projets qui contribuent à la revitalisation des communautés de la MRC de Coaticook;
- Être complémentaire aux autres sources de financement disponibles dans la région;

3. Aide financière

L'aide financière versée prend la forme d'une subvention non remboursable. Le montant de la subvention peut aller de 250 \$ jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par projet.

Il n'y a pas de pourcentage maximum de contribution du fonds, mais on encourage les promoteurs à contribuer financièrement à leur projet et à avoir d'autres partenaires financiers.

Le montant total disponible dans le cadre de ce programme pour l'année 2022-2023 est d'environ 30 000 \$. Il est prévu qu'une répartition équitable des sommes soient faite tout au long de l'année.

4. Priorités du fonds

L'aide financière versée prend la forme d'une subvention non remboursable. Le montant de la subvention peut aller de 250 \$ jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par projet.

Il n'y a pas de pourcentage maximum de contribution du fonds, mais on encourage les promoteurs à contribuer financièrement à leur projet et à avoir d'autres partenaires financiers.

Le montant total disponible dans le cadre de ce programme pour l'année 2022-2023 est d'environ 30 000 \$. Il est prévu qu'une répartition équitable des sommes soient faite tout au long de l'année. Voici les priorités que le programme souhaite soutenir:



A. Culture



B. Sports et loisirs



C. Éducation



D. Aînés



E. Familles



F. Jeunesse



G. Participation et inclusion sociale



H. Communautaire



I. Environnement

Il est à noter qu'une priorisation sera faite afin de soutenir les projets qui ne peuvent pas recevoir de financement des autres fonds du territoire, pour s'assurer que le présent programme agisse en complémentarité avec les fonds actuels.

5. Organisations admissibles

Les organisations admissibles à ce programme sont les suivantes :

- Municipalités et organismes municipaux (incluant la MRC elle-même);
- Coopératives (à l'exception des coopératives financières) dont l'interdiction de versement de ristournes est prévue dans leur charte;
- Organismes à but non lucratif;
- Entreprises d'économie sociale;
- Organismes des réseaux de l'éducation;
- Fiducies d'utilité sociale à but non lucratif et enregistrées au Registraire des entreprises du Québec;
- Groupe de citoyens parrainé par un organisme admissible.

6. Projets admissibles

Pour qu'un projet soit admissible, il doit répondre à l'une des priorités du programme (voir point 4) et viser majoritairement le territoire de la MRC de Coaticook et sa population.

Voici des exemples de projets pouvant obtenir du financement :

- Matériel de marketing pour un événement de la communauté;
- Sortie scolaire;
- Embauche d'un consultant pour une activité ou un projet
- Achat ou remplacement d'équipement ou ameublement

Voici des projets ou dépenses qui ne sont pas admissibles :

- Campagnes de financement;
- Dépenses déjà engagées;
- Projets ne visant pas majoritairement le territoire de la MRC de Coaticook et sa population;
- Programmes sectaires ou religieux;
- Particuliers ou dotations;
- Insuffisances budgétaires;
- Soutien aux activités politiques (lobbying);
- Organisations ou projets qui discriminent en fonction de l'âge, du sexe, de la religion, de la race, de la couleur, de la croyance, de l'orientation sexuelle, des capacités physiques ou mentales, de l'origine nationale ou ethnique.

7. Cheminement d'une demande

- Le dépôt de la demande se fait par le biais d'un formulaire simple en ligne;
- La demande doit inclure une description simple du projet et un budget (revenus et dépenses);
- La réception des demandes se fait en continu;
- Les demandes reçues sont traitées hebdomadairement par l'équipe du Développement des communautés de la MRC de Coaticook, puis approuvées par le Comité régional du développement des communautés;
- La réponse du financement et, le cas échéant, le paiement, sont faits dans les semaines suivant le dépôt de la demande;
- Les engagements du promoteur font partie intégrante du formulaire de demande. Il n'y a donc pas d'entente de financement à signer, ni de reddition de compte à produire.

8. Informations

Pour de plus amples informations concernant le Programme de demandes express du Fonds Neil et Louise Tillotson de la MRC de Coaticook, vous pouvez communiquer avec Sara Favreau-Perreault à s.favreau-perreault@mrcdecoaticook.qc.ca ou au 819-849-7083, poste 230.